



XANOL IGNIFUGO MATE
Code: 0024

Version: Provisoire

Date d'impression: 23/03/2016

SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ OUL'ENTREPRISE

1.1	IDENTIFICATEUR DE PRODUIT: XANOL IGNIFUGO MATE Code: 0024
1.2	UTILISATIONS IDENTIFIÉES PERTINENTES ET DÉCONSEILLÉES: <u>Utilisations prévues (principales fonctions techniques):</u> <input type="checkbox"/> Industriel <input checked="" type="checkbox"/> Professionnel <input checked="" type="checkbox"/> Consommation Barniz ignífugo para madera. <u># Secteurs d'utilisation:</u> Utilisations par des consommateurs (SU21). <u>Utilisations déconseillées:</u> Aucune. Comme il n'est pas classé comme dangereux, ce produit peut être utilisé par d'autres moyens que les utilisations identifiées, mais toutes les utilisations doivent être compatibles avec les directives de sécurité spécifiées. <u>Restrictions à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation, selon l'annexe XVII du Règlement (CE) nr. 1907/2006:</u> Sans restriction.
1.3	RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FOURNISSEUR DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ: PINTURAS ISAVAL, S.L. c/Velluters, Parcela 2-14 - P.I.Casanova - E-46394 - Ribarroja del Turia (Valencia) Téléphone: +34 96 1640001 - Fax: +34 96 1640002 <u>Adresse électronique de la personne responsable de la fiche de données de sécurité:</u> e-mail: atencionalcliente@isaval.es
1.4	NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'APPEL D'URGENCE: +34 96 1640001 (8:00-18:00 h.) (heures ouvrables)

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1	CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE: Ce produit n'est pas classé comme dangereux, en accord avec le Règlement (CE) n° 1272/2008-487/2013 (CLP)
2.2	ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE: <u># Ce produit ne requiert pas de pictogrammes, en accord avec le Règlement (CE) n° 1272/2008-487/2013 (CLP)</u> <u>Mentions de danger:</u> Aucune. <u>Conseils de prudence:</u> Aucun. <u>Indications additionnelles:</u> Aucune. <u>Composants dangereux:</u> Aucun.

2.3	AUTRES DANGERS: Dangers qui n'entraînent pas la classification, mais qui peuvent contribuer aux dangers généraux du mélange: <u>Autres dangers physico-chimiques:</u> On ne connaît pas des autres effets néfastes pertinentes. <u>Autres effets néfastes physicochimiques pour la santé humaine:</u> Une exposition prolongée à des vapeurs peut provoquer somnolence passagère. En cas de contact prolongé, la peau peut dessécher. <u>Autres effets néfastes pour l'environnement:</u> Ne contient pas des substances qui répondent aux critères PBT/mPmB.
-----	---

XANOL IGNIFUGO MATE
Code: 0024

SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 SUBSTANCES:
Non applicable (mélange).

3.2 MÉLANGES:
Ce produit est un mélange.
Description chimique:
Mélange de pigments, charges, résines et additifs en milieu aqueux.

COMPOSANTS DANGEREUX:
Substances qui interviennent en pourcentage supérieur à la limite d'exemption:
Aucun

Impuretés:
Ne contient pas d'autres composants ou impuretés qui pourraient influencer dans la classification du produit.


Stabilisateurs:
Aucun

SUBSTANCES EXTRÊMEMENT PRÉOCCUPANTES (SVHC):
Liste mise à jour par l'ECHA sur 17/12/2015.
Substances SVHC soumises à autorisation, y compris dans l'annexe XIV du Règlement (CE) nr. 1907/2006:
Aucune
Substances SVHC candidates à inclure dans l'annexe XIV du Règlement (CE) nr. 1907/2006:
Aucune

SUBSTANCES PERSISTANTS, BIOACCUMULABLES ET TOXIQUES (PBT), OU TRÈS PERSISTANTS ET TRÈS BIOACCUMULABLES (VPVB):
Ne contient pas des substances qui répondent aux critères PBT/mPmB.

SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

Non applicable.

	XANOL IGNIFUGO MATE Code: 0024	
--	-----------------------------------	--

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Non applicable.

5.1 **MOYENS D'EXTINCTION:**
 En cas d'incendie dans l'alentour, tous les agents extincteurs son permis.

5.2 **DANGERS PARTICULIERS RÉSULTANT DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE:**
 Non applicable.

5.3 **CONSEILS AUX POMPIERS:**
Équipements de protection particuliers: Selon la magnitude de l'incendie, il serait nécessaire d'utiliser des vêtements de protection contre la chaleur, appareil respiratoire isolant autonome, gants, lunettes protectrices ou masques faciaux et bottes. Si l'équipement de protection contre l'incendie n'est pas disponible ou n'est pas utilisée, combattre l'incendie d'un endroit protégé ou à une distance de sécurité. La norme EN469 offre un niveau de protection de base en cas d'incidents chimiques.
Autres recommandations: Refroidir à l'eau pulvérisée les tanks, citernes ou récipients proches de la source de chaleur ou du feu. Rester du côté d'où vient le vent. Éviter les produits utilisés dans la lutte contre l'incendie, de passer aux écoulements, égouts ou aux cours d'eau.

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Non applicable.

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

Non applicable.

7.2 **CONDITIONS D'UN STOCKAGE SÛR, Y COMPRIS D'ÉVENTUELLES INCOMPATIBILITÉS:**
 Interdire la zone aux personnes non autorisées. Conserver hors de portée des enfants. Pour éviter le rejet accidentel du produit après ouverture des récipients, fermer à nouveau soigneusement et placez-les en position verticale. Pour plus d'informations, voir rubrique 10.
Classe de magasin : D'après les dispositions en vigueur.
Températures : min: 5.°C, max: 40.°C (recommended).
Matières incompatibles:
 Conserver à l'écart de agents réducteurs, agents oxydants, acides, matières basiques.
Type d'emballage:
 Selon réglementations en vigueur.
Quantités limites (Seveso III): Directive 96/82/CE~2003/105/CE:
 Non applicable.

7.3 **UTILISATIONS FINALES PARTICULIÈRES:**
 Il n'existe pas de recommandations particulières différentes à celles indiquées pour l'usage de ce produit.



XANOL IGNIFUGO MATE
Code: 0024

SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Non applicable.



XANOL IGNIFUGO MATE
Code: 0024

8.2 CONTRÔLES D'EXPOSITION:

MESURES D'ORDRE TECHNIQUE:



Veiller à une ventilation adéquate.

Protection respiratoire: Non applicable.

Protection des yeux et du visage:

Protection des mains et de la peau:

CONTRÔLE DE L'EXPOSITION PROFESSIONNELLE: Directive 89/686/CEE~96/58/CE:

Comme mesure de prévention générale sur la santé et la sécurité dans l'ambiant de travail, on recommande l'utilisation d'équipements de protection individuelle (EPI) basiques, avec la correspondant marquage CE. Pour plus d'informations sur les équipements de protection individuelle (stockage, l'utilisation, le nettoyage, l'entretien, le type et les caractéristiques du EPI, la classe de protection, le marquage, la catégorie, la norme CEN, etc.), vous devriez consulter les brochures informatifs fournis par les fabricants des EPI.

Masque:

Lunettes:

Conseillable.

Écran facial:

Gants:

Conseillable.

Bottes:

Tablier:

Combinaison:

Risques thermiques:

Non applicable (le produit est manipulé à la température ambiante).

CONTRÔLES D'EXPOSITION LIÉS À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT:

Éviter tout déversement à l'environnement.

Déversements sur le sol: Éviter l'infiltration dans les sols.

Déversement dans l'eau:

Émissions atmosphériques: Substance avec très faible volatilité.



XANOL IGNIFUGO MATE
Code: 0024

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1	<p><u>INFORMATION SUR LES PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES ESSENTIELLES:</u></p> <p><u>Aspect</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - État physique : Liquide. - Couleur : Incolore. - Odeur : Inodore. - Seuil olfactif : Non applicable (inodore). <p><u>Valeur pH</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - pH : 8. à 20°C <p><u>Changement d'état</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Point de fusion : Non disponible - Point initial d'ébullition : 100. °C à 760 mmHg <p><u>Densité</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Densité de vapeur : < 1 (plus léger que l'air). - Densité relative : 0.998 à 20/4°C Relative eau <p><u>Stabilité</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Température décomposition : Non applicable <p><u>Viscosité:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Viscosité (temps écoulement) : 100. ± 50. sec.CF4 20°C <p><u>Volatilité:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Taux d'évaporation : 40.5 nBuAc=100 25°C Relative - Tension de vapeur : 17.5 mmHg à 20°C - Tension de vapeur : 12.3 kPa à 50°C <p><u>Solubilité(s)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Solubilité dans l'eau: : Miscible - Solubilité dans les graisses et les huiles: : Non disponible - Solubilité dans des solvants organiques: : Miscible avec la plupart des solvants organiques. <p><u>Inflammabilité:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Point d'éclair : Ininflammable - Température auto-inflammation : Non applicable (incombustible). <p><u>Propriétés explosives:</u> Non disponible.</p> <p><u>Propriétés comburantes:</u> Non classé comme produit comburant.</p>
-----	---

9.2	<p><u>AUTRES INFORMATIONS:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Tension superficielle : 72.8 din/cm a 20°C <p>Les valeurs indiquées ne coïncident pas toujours avec les spécifications du produit. Les données pour les spécifications du produit peuvent être trouvées dans la fiche technique correspondante. Pour plus d'informations sur des propriétés physiques et chimiques relatives à la santé et à l'environnement, voir rubriques 7 et 12.</p>
-----	--

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ


Non applicable.



XANOL IGNIFUGO MATE
Code: 0024

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Non applicable.

	XANOL IGNIFUGO MATE Code: 0024	
--	-----------------------------------	--

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Non applicable.	
12.2	<u>PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ:</u> Non disponible.
12.3	<u>POTENTIEL DE BIOACCUMULATION:</u> Non disponible.
	<u>Bioaccumulation</u> de composants individuels :
12.4	<u>MOBILITÉ DANS LE SOL:</u> Non disponible.
12.5	<u>RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION PBT ET MPMB:</u> Annexe XIII du Règlement (CE) nr. 1907/2006: Ne contient pas des substances qui répondent aux critères PBT/mPmB.
12.6	<u>AUTRES EFFETS NOCIFS:</u> <u>Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone:</u> Non disponible. <u>Potentiel de formation photochimique d'ozone:</u> Non disponible. <u>Potentiel de réchauffement climatique:</u> Non disponible. <u>Potentiel de perturbation du système endocrinien:</u> Non disponible.

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Non applicable. <u>Élimination d'emballages souillés:</u> Directive 94/62/CE~2005/20/CE: Se conformer aux législations, règlements et arrêtés divers en vigueur. La classification des conteneur comme déchets dangereux dépendra du degré de vidage celui-ci, étant le détenteur du déchet responsable de leur classement, en conformité avec le Chapitre 15 01 de la Décision 2000/532/CE, et son acheminement vers la destination finale appropriée. Avec les emballages contaminés il faudra adopter les mêmes mesures que pour le produit. <u>Procédures de neutralisation ou destruction du produit:</u> Décharge officiellement autorisée, en accord avec les réglementacions locales.	
---	--



XANOL IGNIFUGO MATE
Code: 0024

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1	<u>NUMÉRO ONU:</u> Non applicable
14.2	<u>NOM D'EXPÉDITION DES NATIONS UNIES:</u> Non applicable
14.3 14.4	<u>CLASSE(S) DE DANGER POUR LE TRANSPORT ET GROUPE D'EMBALLAGE:</u> <u>Transport par route (ADR 2015) et</u> <u>Transport par chemin de fer (RID 2015):</u> Non réglementé <u>Transport voie maritime (IMDG 36-12):</u> Non réglementé <u>Transport voie aérienne (ICAO/IATA 2014):</u> Non réglementé <u>Transport par voies de navigation intérieures (ADN):</u> Non réglementé
14.5	<u>DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT:</u> Non applicable (non classé comme dangereux pour l'environnement).
14.6	<u>PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES À PRENDRE PAR L'UTILISATEUR:</u> S'assurer que les personnes transportant le produit savent quoi faire en cas d'accident ou de déversement. Toujours transporter dans des récipients fermés qui sont en position verticale et sécurisés. Assurer une ventilation adéquate.
14.7	<u>TRANSPORT EN VRAC CONFORMÉMENT À L'ANNEXE II DE LA CONVENTION MARPOL 73/78 ET AU REVUEIL IBC:</u> Non applicable.

SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Non applicable.



XANOL IGNIFUGO MATE
Code: 0024

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

16.1 TEXTE DES PHRASES ET NOTES DONT LE NUMÉRO FIGURE À LA RUBRIQUE 2 ET/OU 3:

Non applicable.

CONSEILS RELATIFS À TOUTE FORMATION:

Il est recommandé pour tout le personnel qui va manipuler ce produit effectuer une formation basique en matière de prévention des risques professionnels, afin de faciliter la compréhension et l'interprétation des fiches de données de sécurité et l'étiquetage des produits.

PRINCIPALES RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES ET SOURCES DE DONNÉES:

- # · European Chemicals Agency: ECHA, <http://echa.europa.eu/>
- # · Access to European Union Law, <http://eur-lex.europa.eu/>
- # · Industrial Solvents Handbook, Ibert Mellan (Noyes Data Co., 1970).

ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES:

Liste des abréviations et acronymes qui pourraient être utilisés (mais pas nécessairement utilisés) dans cette fiche de données de sécurité:

- # · REACH: Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques.
- # · DSD: Directive sur les Substances Dangereuses.
- # · DPD: Directive sur les Préparations Dangereuses.
- # · GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals of the United Nations.
- # · CLP: European regulation on Classification, Labelling and Packaging of substances and chemical mixtures.
- # · EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances.
- # · ELINCS: European List of Notified Chemical Substances.
- # · CAS: Chemical Abstracts Service (Division of the American Chemical Society).
- # · UVCB: Substances de composition variable ou inconnue, des produits de réaction complexe ou des matériels biologiques.
- # · SVHC: Substances extrêmement préoccupantes.
- # · PBT: Substances persistantes, bioaccumulables et toxiques.
- # · mPmB: Substances très persistantes et très bioaccumulables.
- # · COV: Composés Organiques Volatiles.
- # · DNEL: Niveau dérivé sans effet (REACH).
- # · PNEC: Concentration prévisible sans effet (REACH).
- # · LD50: Dose létale, 50 pour cent.
- # · LC50: Concentration létale, 50 pour cent.
- # · ONU: Organisation des Nations Unies.
- # · ADR: Accord européen sur le transport des marchandises Dangereuses par Route.
- # · RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer.
- # · IMDG: International Maritime code for Dangerous Goods.
- # · IATA: International Air Transport Association.
- # · ICAO: International Civil Aviation Organization.

LÉGISLATIONS SUR FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ:

Fiche de Données de Sécurité selon l'Article 31 du Règlement (CE) nr. 1907/2006 (REACH) et l'annexe du Règlement (UE) nr. 2015/830.

HISTOIRE:

Version: Provisoire

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires. Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales. Les informations données dans la présente fiche de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité du produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.